Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2009/317 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu la nomination de Monsieur Michel JAU, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement, en conseil des ministres du 1er avril 2009,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Patrick BAUDOUIN, Dlégué régional de l'ASP pour la région Aquitaine, à l'effet de signer, au nom du Directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant,
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs à la gestion courante de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et des emplois aidés, ainsi qu'aux contrôles sur pièce et sur place dans le cadre du FSE,
c) les décisions, documents ou correspondances relatifs à la gestion courante des engagements et les liquidations de crédits d'intervention portant sur les aides agricoles, le secteur de la pêche et le développement rural,
d) les décisions, documents ou correspondances relatifs à la gestion courante des contrôles des aides agricoles du premier et du deuxième pilier, ainsi que tous les contrôles sur place de secteurs non agricoles le cas échéant, à l'exception du FSE,
e) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêhement de M. Patrick BAUDOUIN, délégation est donnée à Mme Anne-Marie GONIN, Déléguée régionale adjointe et Chef du service contrôle, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BAUDOUIN et de Mme Anne-Marie GONIN, délégation est donnée à M. Jacky BURET, chef du service formation professionnelle et emploi, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, documents et correspondances visés à l'article 1b°.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BAUDOUIN et de Mme Anne-Marie GONIN, autorisation est donnée à Mlle Patricia BRUN, responsable administrative et financière, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les engagements de dépenses relatifs au budget de fonctionnement de la délégation régionale et la certification de service fait pour toutes les pièces de dépenses à l'exclusion de celles payées par la régie.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BAUDOUIN et de Mme Anne-Marie GONIN, autorisation est donnée à Mme Sylvie MIROIR, chef du service agricole, de la pêche et du développement rural, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, documents et correspondances visés à l'article 1c).

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BAUDOUIN et de Mme Anne-Marie GONIN, autorisation est donnée à M. Eric INGEBOS, Adjoint au chef du service contrôle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, documents et correspondances visés à l'article 1d).

Article 8 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter de ce jour.

Fait à Limoges,
Le 16 JUIL. 2009

Président directeur général (original)

Michel JAU

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Patrick BAUDOUIN
Mme Anne-Marie GONIN
M. Jacky BURET
Mlle Patricia BRUN
Mme Sylvie MIROIR
M. Eric INGEBOS
DRH
DFJL